



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 26 mai 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Prostitution de rue : et si on arrêta de fermer les yeux ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution n° 1 de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité examine la mise en en place, en collaboration notamment avec les associations actives dans le milieu de la prostitution, d'une structure à même de garantir la sécurité nécessaire aux travailleuses et travailleurs du sexe dans l'exercice de leur activité. » »

ainsi que

la résolution n° 2 de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité réalise sans délai les éléments annoncés dans le rapports-préavis 2016/43, et notamment les toilettes publiques sur la plate-forme de Sévelin et l'état des lieux sur les mesures prises dans ce rapport. » »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-six mai deux mil vingt.

La présidente :



Le secrétaire :